



**CONSTRUCTEUR GARANTIE 20 ANS**  
**ALU210.COM**  
 N°1 DE L'ALUMINIUM HAUT DE GAMME  
 GROUPE J'AIME MA MAISON / 123MAGALU  
 278 RTE ST MESMIN 45750 ST PRYVÉ ST MESMIN  
 SIRET 8976992030039  
 www.alu210.com  
 02 18 88 66 66

**Adressé à:**

Julien Pelloquin  
 7,allée des Alouettes  
 85230 Saint urbain  
 France  
 pelloquin.julien@gmail.com  
 0771850778

**PROPOSITION COMMERCIALE PR-EC-2605-0163**

Code client: CU-EC-066089  
 date : 04 mai 2026 (Delai: Immédiat)  
 date de fin de validité : **5 JOURS**  
 Commercial :

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
-------------	-----	---------	-----	----------



**Portail coulissant DAX**

Dimensions standard 3000 mm (côte largeur entre piliers) x 1575 mm  
 Ouverture: Vers la Gauche (vue de l'extérieur)  
 Type d'ouverture: Classique: sur rail au sol  
 Moteur EXPERT210  
 Couleur portail: RAL gris anthracite 7016 finition sablé  
 Couleur décoration: Inox

20%	1 978,36€	1	1 978,36€
-----	-----------	---	-----------

Portail 100% ALUMINIUM traitement qualitatif: Thermolaquage.  
 Certifié Qualicoat Garantie 10 ans.  
 Assemblage tenons-mortaises usinages sur banc automatique robotisé.  
 Montant aluminium: Largeur:85 mm|Profondeur:48 mm |Epaisseur cloisons:3 mm.  
 Lames de remplissage: Hauteur 200 mm, profondeur 20 mm x Epaisseur 2.5 mm.  
 Avec 2 contre cloisons (lame la plus robuste du marché).  
 Traverse haute Profondeur: 110 mm | Hauteur: 90 mm | Epaisseur 2.5 mm avec guide intégré en extrusion.  
 Traverse basse renforcée de serie solidairement en extrusion pour fixation de crémaillère.  
 Décoration lame filmé bois, ciment, acier, tole perforée, décoration alunox.

Accessoires pour le montage du moteur	20%	139,00€	1	139,00€
<b>Code promo moteur offert</b>		-563,05€	1	-563,05€
<b>Frais de port(***)</b>	20%	191.71€	1	191.71€

(\*\*) Information importante : en cas d'installation incluse, la maçonnerie et le passage des gaines et câbles électriques qui doivent être réalisés au préalable de l'intervention à votre charge.

(\*\*\*) Les produits commandés sont livré au "pas de porte" c'est-à-dire qu'elles s'effectuent en bas de votre immeuble ou à l'entrée de votre habitation. Vous devez donc prendre les dispositions nécessaires pour pouvoir réceptionner votre commande.



CONSTRUCTEUR GARANTIE 20 ANS

ALU210.COM



N°1 DE L'ALUMINIUM HAUT DE GAMME

GROUPES J'AIME MA MAISON / 123MAGALU  
278 RTE ST MESMIN 45750 ST PRYVÉ ST MESMIN  
SIRET 8976992030039

www.alu210.com  
02 18 88 66 66

Conditions de règlement:

Total HT 1 746,03€

**Toute commande portant sur un produit fabriqué sur mesure ou personnalisé (dimensions, coloris, accessoires, gravures, etc.) est soumise à un règlement intégral (100 %) à la commande.(article L221-28 du Code de la consommation) La production ne débute qu'après réception du paiement complet.**

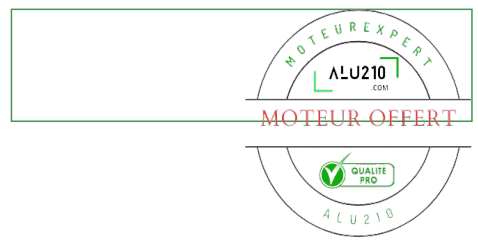
**Paiement:**

- par virement
- Vous pouvez aussi régler votre achat en 3 ou 4 fois sans frais

Total TVA 20% 349,20€

Délais de fabrication:

à compter de la réception du devis signé  
Date, Signature et mention "Bon pour Accord"



**Total TTC 2 095,23 €**

Bon pour accord



CONSTRUCTEUR GARANTIE 20 ANS

ALU210 .COM



N°1 DE L'ALUMINIUM HAUT DE GAMME

GROUPÉ J'AIME MA MAISON / 123MAGALU  
278 RTE ST MESMIN 45750 ST PRYVÉ ST MESMIN  
SIRET 8976992030039

www.alu210.com  
02 18 88 66 66



**Payez en 4x**  
Payez votre achat de 1590,00  
en 4 fois sans frais de dossier

- 1- Choisissez le règlement en 4 fois sans frais
- 2- Premier paiement de 25% à la commande.
- 3- Les échanges suivantes seront débitées automatiquement chaque mois !



Aujourd'hui  
397,50€



1 MOIS  
397,50€



2 MOIS  
397,50€



3 MOIS  
397,50€



FRANFINANCE

ALU210 .COM

### Informations pour un virement bancaire

Nom du compte	Numéro du compte	Nom de la banque	Code guichet	IBAN	BIC / Swift
ALU210 - STONE210	00020640801	10278	37493	FR76 1027 8374 9300 0206 4080 148	CMCIFR2A



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU SITE ALU210

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les ventes de produits réalisées sur le site internet <https://ALU21.com> (dénommé « le site internet ») entre ALU210.COM – Siret 897699203 R.C.S ORLEANS – 278 ROUTE DE SAINT MESMIN 45750 SAINT PRYVÉ SAINT MESMIN – FRANCE.

dénommée « la société »,

et, les clients de ladite société, d'autre part,

dénommés « le client ».

### Article 1 - Acceptation des Conditions Générales de Vente

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente lors de la validation de sa commande.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées sur le Site constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre notre Société et le Client.

### Article 2 - Commandes

Le Client remplit, sous sa seule responsabilité, le bon de commande en ligne en précisant les références du ou des Produits sélectionnés et leur quantité. Le Client précisera obligatoirement ses nom, prénom, adresse de la livraison du ou des produits commandés, ainsi que toutes les particularités du site de livraison permettant un déchargement rapide et sécurisé.

Il appartient au Client de vérifier préalablement à la validation de la commande, notamment au regard des spécifications du ou des Produits commandés, en termes de taille et de volume, que ceux-ci peuvent être acheminés par les voies d'accès au lieu de livraison.

En cas d'erreur de saisie sur le site internet, la société ne saurait être tenue responsable des conséquences en termes de retard de livraison. Tous les frais liés à la réexpédition du ou des Produits commandés au Client dus à son erreur, ou son absence lors de la livraison demeureront à sa charge exclusive.

La commande ne sera définitive qu'après débit du compte bancaire du Client (Paiement par carte bancaire sur le Site internet, par chèque ou par virement bancaire). Concernant les chèques, seul le crédit au compte de la société tiendra lieu de règlement.

La société se réserve le droit d'annuler la commande d'un produit non réglé ou envers le client à l'encontre duquel existe un litige (judiciaire ou non).

Les informations contractuelles feront l'objet d'une confirmation écrite adressée au plus tard au moment de la livraison du ou des Produits commandés.

### Article 3 - Disponibilité des produits

Les offres de Produits et de prix sont valables toute la durée de commercialisation sur le site internet. Chaque Produit est accompagné d'une fiche descriptive établie par notre fabricant.

Chaque produit est fabriqué sur mesure selon les cotes et dimensions fournies par le client. Dès lors la commande ne pourra être annulée après la mise en fabrication des produits.

Le Client est informé que les visuels proposés sur le site ne sont que des illustrations. Dès lors, des différences de teintes peuvent exister entre le visuel et le produit livré. Aussi, le Client est invité à se reporter au descriptif de chaque Produit pour en connaître les caractéristiques.

D'autre part, les visuels, perforations et décorations des produits présentées sur le site internet ne prévalent pas sur le résultat final du produit livré qui est adapté en fabrication selon les dimensions du produits commandé.

### Article 4 - Prix et paiement

Les prix de nos Produits sont indiqués sur le Site en euros, toutes taxes comprises, hors frais de livraison. Le Client est informé des frais de livraison de sa commande sur le Site internet, préalablement à la sélection du mode de livraison. Le montant des frais de livraison s'ajoute au montant total de la commande du ou des Produits commandés sur le Site.



La société se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sur le site internet. Toute commande passée avant modification des prix ne se sera pas impacté par l'évolution du prix de vente.

Le paiement du ou des produits commandés sur le site internet s'effectue par tout moyen de paiement courant (carte bancaire, chèques, chèques de banque, virement bancaire). Tous les paiements « en ligne » sont sécurisés selon les normes de sécurité en vigueur, via notre agence bancaire.

Tout paiement frauduleux entrainera annulation immédiate de la commande avant la mise en production. En cas de fraude la société se réserve le droit d'agir en justice pour obtenir réparation.

#### **Article 5 – Livraison et contrôles**

Les délais de livraisons du ou des Produits ne pourront pas excéder 14 semaines qui suivent la date de validation confirmation téléphonique de la commande sur le Site (en ce compris le paiement), sauf cas de force majeure. Cette confirmation de commande est systématique avant tout envoi en fabrication et n'est effective qu'à compter de la réception de la commande internet ou du devis signé ainsi que du règlement encaissable de tout ou partie de la commande (chèque, paiement CB, virement ou retour de dossier de financement complet et accepté par notre partenaire financier). Ce délai est augmenté de 2 semaines sur les périodes de août et décembre.

En cas de péril ou de défaut de sécurité, la société se réserve le droit d'annuler la livraison. Il appartiendra au client de prendre possession du ou des produits au lieu de stockage indiqué sur le bon de commande.

En cas d'absence du Client lors de la date de rendez-vous et du créneau horaire convenus avec le transporteur, le Client sera chargé de récupérer le ou les Produits auprès de la société ou de s'acquitter des frais inhérents à une nouvelle livraison.

Le ou les Produits commandés voyagent sous la responsabilité de la société jusqu'au déchargement.

Dès la mise en possession du client par la société, l'ensemble des produits livrés doit être contrôlé. Les défauts d'apparence, dommages apparents doivent être immédiatement signalé au livreur.

Si le ou les produits ne peuvent être contrôlés dans un délai de 10 minutes, mention est portée par le livreur ou le client sur le bon de livraison. Dans ce cas, seuls les défauts d'emballage du ou des colis doit être décrit lors de la livraison (par exemple : colis endommagé, déjà ouvert, colis manquants). En ce cas, le client signale les défauts qu'il aura constaté lors du déballage (des photos peuvent accompagner le courrier ou le courriel). Le Client informera la société du/des défauts par email à [contact@ALU210.com](mailto:contact@ALU210.com) ou par courrier A/R envoyé au siège social et ce, dans un délai de 2 jours à compter de la date de livraison. Passé ce délai, aucune prise en charge ne pourra être effectuée.

Aucune réclamation fondée sur un défaut de conformité ou un vice apparent ne pourra être adressée à la société en cas d'acceptation du retrait ou de la livraison d'un Produit sans réserve.

Le Client est informé que le refus de livraison devra figurer sur le bon de livraison, toute réserve générale du type « sous réserve de déballage, emballage intact » n'ayant aucune valeur. Le Client informera la société du refus de délivrance par courriel envoyé au siège social dans un délai de 3 jours à compter de la date de livraison.

Dans ce cas, le Client devra préciser les références du Produit commandé et du Produit livré ou délivré (n° de référence de commande ou de proposition commerciale). La société s'engage à mettre tout en œuvre pour proposer au Client un remplacement du Produit dans les meilleurs délais.

En cas de remplacement, aucun frais de livraison ne sera acquitté par le client.

#### **Article 6 - Droit de rétractation**

S'agissant d'un contrat de vente d'un bien impliquant sa livraison, le client bénéficie d'un délai de QUATORZE JOURS (14 jours) à compter de la date de commande du bien.

#### **Article 7 – Exercice du droit de rétractation**

Le client qui souhaite se rétracter dans les délais légaux doit envoyer un courrier indiquant l'objet "demande de rétractation" par voie postale et sous forme de recommandé avec demande d'avis de réception adressé au siège social de la société. La déclaration doit être dénuée d'ambiguïté.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés au Client, les frais directs de retour restant à la charge du Client.

La société informera le Client par courriel ou téléphone des modalités d'envoi ou de reprise du Produit. Si le Produit doit être retourné par le Client, ce dernier devra renvoyer ou déposer le Produit à ses frais dans l'entrepôt de stockage qui lui sera indiqué par la société, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard HUIT JOURS (8 jours) après l'envoi du formulaire de rétractation ou l'envoi de la notification.



Les Produits volumineux (supérieurs à 20 kilogrammes) seront systématiquement pris en charge par le livreur de la société à l'adresse indiquée sur le bon de commande. Cette reprise est facturable au client.

Le Client sera informé au préalable du coût du retour du Produit. Ce coût sera déduit des sommes remboursées au Client au titre de son droit de rétractation. Le Client est en droit de demander toute justification concernant le coût de cette reprise en adressant un courriel à la société. Le Produit doit être retourné et pris en charge dans son état d'origine et complet (emballage, accessoires, notice...), à l'état neuf et accompagné de la copie de la facture d'achat. Les Produits sales, dégradés, ou incomplets ne sont pas repris.

La responsabilité du Client pourra être engagée en cas de dépréciation du Produit ne résultant pas d'une utilisation normale du Produit. Une fois le Produit retourné et jugé conforme, le Client sera remboursé de la totalité des sommes versées (déduction faite des frais de retour) dans les quatorze (14) jours qui suivent la décision de conformité.

En cas de produit non conforme ou dégradé ou incomplet, une somme forfaitaire de 50% HT sera conservée au bénéfice de la société.

## **Article 8 - GARANTIES**

Les Produits sont garantis contre les éventuels défauts de conformité et vices cachés.

### **8.1 - Garantie légale de conformité**

Le Site applique les dispositions de la garantie légale de conformité du Produit au contrat dans les conditions de l'article L. 211-4 et suivants du code de la consommation.

Le Client bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du Produit pour agir.

Le Client peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation.

Le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les six (6) mois suivant la délivrance du Produit. Ce délai est porté à vingt-quatre (24) mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les Produits d'occasion.

Article L.211-4 du code de la consommation : " Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisé sous sa responsabilité".

Article L. 211-5 du code de la consommation : " Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties, ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté."

Article L211-9 du code de la consommation : « En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien ». Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur.

Article L. 211-12 du code de la consommation : "L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

### **8.2 - Garantie légale des vices cachés**

Nonobstant les dispositions de la garantie commerciale stipulée sur les factures selon le type de Produits commandés, le Client peut également décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés au sens de l'article 1641 et suivants du code civil. Dans cette hypothèse, le Client peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du code civil.

Article 1641 du code civil : " Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus".



Article 1644 du code civil : « l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts.

Article 1648 alinéa 1 du code civil : " L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice."

Afin de faire valoir ses droits au titre de la garantie légale de conformité ou contre les défauts cachés de la chose vendue, le Client devra sous peine de perdre ses droits, restituer au Site un Produit en bon état de propreté et d'hygiène et ne présentant pas de tâches.

### **8.3 - Garantie commerciale**

La garantie commerciale ne sera assurée par notre Société que si elle figure expressément sur les Factures.

La garantie commerciale couvre uniquement le remplacement ou la réparation de la pièce défectueuse.

Les remplacements et réparations n'entraînent pas une augmentation de durée ou un renouvellement de garantie.

Le non-paiement de nos factures entraîne la cessation de notre garantie commerciale. Notre Société ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun préjudice direct, indirect ou immatériels ou perte de chiffre d'affaires, alors même qu'il aurait été avisé de la possibilité de survenance de tels dommages, notamment, à titre purement illustratif et non limitatif, de manque à gagner, des pertes d'exploitation, des pertes de marchés, préjudice moral, trouvant leur origine ou étant la conséquence du présent contrat, ni des dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet du contrat.

### **8.4 - Garantie - Procédure de garantie motorisations et accessoires électroniques**

En cas d'avarie ou de dysfonctionnement, les produits de motorisation et autres accessoires électroniques doivent être renvoyés directement au fournisseur après signalement au service après-vente ALU210 via l'adresse email sav@ALU210.com. Ce dernier vous indiquera la procédure, veuillez ne pas effectuer d'envoi sans demande préalable.

Un diagnostic sera effectué en atelier chez le fournisseur qui définira l'origine de la panne et effectuera une réparation ou un remplacement selon sa propre procédure. Le ou les produits doivent impérativement être renvoyés complets accompagnés de tous les accessoires et notices dans leur emballage d'origine. Un règlement de 50,00€ devra être transmis à ALU210 par chèque ou virement afin de déclencher le traitement sur SAV. Ce montant sera remboursé à la condition que la panne soit identifiée comme étant à l'origine du fabricant. Dans le cas d'une panne liée à une utilisation inadaptée, ce montant sera conservé à titre de frais de traitement.

Pour tout retour de produit, un bon de retour vous sera transmis par email afin que vous puissiez renvoyer le produit directement au fournisseur.

Les frais de renvoi après réparation sont pris en charge par ALU210.

Aucun renvoi de produit ne doit être effectué vers ALU210 sauf demande expresse écrite par e-mail par le service client ALU210.

## **Article 9 - DISPOSITIONS particulières**

### **9.1 - Gestion des mots de passe**

Il sera transmis au Client un mot de passe pour accéder à son compte Client. Ce mot de passe est personnel et confidentiel. Le Client est seul responsable de l'utilisation et de la confidentialité de ce mot de passe. La société exclut toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de ce mot de passe.

### **9.2 - Propriété intellectuelle**

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, œuvres et images reproduits ou représentés sur le Site sont protégés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle et pour le monde entier. Toute reproduction ou représentation totale ou partielle du Site ou de tout ou partie des éléments se trouvant sur le Site est strictement interdite.

### **9.3 - Responsabilité**

Les Produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France. La responsabilité de la société ne saurait être engagée en cas d'importation du Produit dans un pays tiers. Il appartient au Client de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation ou d'utilisation du Produit acheté sur le Site internet et de conformer aux réglementations applicables.

Le Client est invité à se reporter au descriptif de chaque Produit pour en connaître les caractéristiques précises. La société n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, pertes de données et fichiers, qui pourraient survenir du fait de l'achat d'un Produit sur le Site internet.

### **9.4 - Force majeure**

La société ne saurait être tenue responsable en cas d'inexécution de ses obligations en cas de force majeure.

### **9.5 - Compétence Judiciaire**

L'application des présentes dispositions est exclusivement régie par la loi française.

Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales seront du ressort des juridictions civiles du lieu où demeure le Client, ou du siège social de la société, et ce, au choix du Client.

# PROCÉDURE RECOMMANDÉE POUR LA RÉCEPTION DES MARCHANDISES

## 1. VÉRIFICATION DES PALETTES OU COLIS

Lorsque vous réceptionnez un envoi en provenance de **ALU210.COM** :

- ✓ Contrôlez les documents de transport afin de vous assurer que les marchandises que l'on vous présente vous soient bien destinées ;
- ✓ **En présence du chauffeur**, vérifiez l'aspect extérieur des palettes ou colis. Nos palettes sont filmées avec du film noir, tout autre couleur de film doit être considérée comme suspecte ;
- ✓ Vérifiez que le colis soit intacte
- ✓ Vérifiez que le nombre de colis ou palettes corresponde bien aux indications de la liste de colisages indiquées sur le bon de transport ;
- ✓ Indiquez le nom du réceptionnaire en toutes lettres, la date et heure de réception et son visa.

**ATTENTION** : Lorsque vous signez le bon de livraison du transporteur, vous reconnaissez avoir reçu la marchandise en bon état. Vous déchargez donc le transporteur de toute responsabilité. *Tout dommage identifié par la suite pourra être considéré avoir été causé par vous et aucun recours/dédommagement ne pourra être fait.*



## 2. RÉSERVES

Si les colis ou palettes sont **endommagés** ou si leur état extérieur laisse supposer que les marchandises aient pu **subir des dommages** : **vous devez constater les défauts de la commande dès réception en ouvrant le colis/la palette en présence du chauffeur.**

*Vous devez écrire toute réserve sur le bon de livraison en présence du chauffeur ou refuser le colis/la palette si vous l'estimez non-conforme. Conservez ce bon de livraison qui vous sera demandé par la suite.*

- ✓ Prenez des réserves précises et significatives sur le bon de transport en indiquant :
  - La référence des marchandises manquantes et/ou endommagées.
  - Utiliser le code article indiqué sur le BL
  - Pour chaque référence le nombre de colis/étuis manquants et/ou endommagés.
  - Le type de dommage constaté.
- ✓ Prenez, le cas échéant, des photos des marchandises concernées.
- ✓ Alertez-nous de tout dommage sur l'adresse mail générique [sav@alu210.com](mailto:sav@alu210.com) **le jour de la réception.**
- ✓ **Tenir à notre disposition les marchandises endommagées déchargées.**



Exemple :

- 1 portillon référence 16133 S11 manquant ;
- 2 emballage abîmés ref. xxx;

Des réserves d'ordre général ou imprécises **n'ont aucune valeur juridique.**



Exemple :

- « sous réserves de déballage » ;
- « sous réserves de contrôles » ;
- « colis endommagé ».

## 3. CONFIRMATION DES RÉSERVES

- ✓ Dans les **2 jours ouvrables** suivant la date de livraison, une lettre recommandée doit être envoyée au transporteur afin de confirmer les réserves notées sur le document de transport et en précisant **le numéro du bon de transport et en joignant les photos.**

*Les réserves sur le bon de livraison du transporteur ne sont pas suffisantes : il faut les confirmer par lettre recommandée dans un délai de 2 jours. Les marchandises endommagées doivent être mise à disposition pour expertise.*

## DÉBALLAGE

**ATTENTION:** Attention de ne pas endommager les produits lors de l'ouverture.



- *Penser à déballer les produits lors de la réception pour éviter tout risque de défauts dus au transport.*
- *Merci de faire l'ouverture à l'aide d'un ciseau et non d'un cutter*



La durabilité et l'aspect d'une fenêtre sont liés aux conditions d'utilisation et d'entretien. Ce dernier étant limité des opérations simples de nettoyage.

## Entretien courant

Il est possible qu'un dépôt (poussière, particule de saletés...) se forme à la surface de vos fenêtres sans toutefois attaquer le matériau. Selon la nature votre menuiserie, les produits à utiliser pour un entretien plus en profondeur seront différents (voir tableau des compatibilités).

## Nettoyage en profondeur des menuiseries ALU

Aluminium thermolaqué

Pour éliminer certaines salissures ou tâches on peut employer un solvant adapté (alcool, essence, pétrole, white spirit) suivi d'un essuyage avec un chiffon doux et absorbant.

Nota : Dans le cas d'une exposition à l'air salin, nettement plus corrosif à cause du sel, pensez à rincer régulièrement vos menuiseries à l'eau claire.

## Vitrages

Les vitrages doivent être nettoyés périodiquement. Le nettoyage se fait à l'eau claire ou avec des détergents légers, ou des agents neutres exempts de matières abrasives, fluorées ou produits très alcalins et selon les préconisations des fournisseurs. De même, les outils employés ne doivent pas rayer le verre. Aussitôt après lavage, il convient d'essuyer la totalité de la surface des vitrages. La périodicité du nettoyage dépend essentiellement de l'environnement extérieur (pollution).

## Ferrures et organes de rotation

Une fois par an, graisser ou huiler les pièces les parties mobiles, les articulations et les points de verrouillage (ex. huile grade ISO 46 ou équivalent) afin d'assurer une facilité de manipulation constante. Dans l'environnement agressif (ex. air marin), graisser ou huiler les pièces mécaniques de la quincaillerie avec une fréquence plus rapprochée.

## Joint

Les joints d'étanchéité de votre porte sont sans entretien. Ils ne doivent jamais être graissés ou huilés. Toutefois veillez à toujours à nettoyer ces joints de la poussière et des salissures à l'aide d'un produit de nettoyage doux et non abrasif (ex: liquide vaisselle).

### A NE SURTOUT PAS FAIRE / UTILISER



- Ne pas utiliser des outils à bords vifs, tels que des couteaux, spatules en métal ainsi que la laine d'acier, face abrasive d'une éponge, etc... détériorent la surface.

- Les produits d'entretien ou dissolvants, tels que les diluants pour laque cellulosique, dissolvants pour vernis à ongles, cause également des dommages durables sur les surfaces des éléments.

L'action d'un léger abrasif. Elle est néanmoins sensible aux produits acides (pH < 5) et alcalins (pH > 8). Il faut donc éviter de nettoyer avec des produits ménagers tels que l'acide chlorhydrique, la soude, le vinaigre de l'alcali.

# Compatibilité des produits chimiques avec L'ALUMINIUM

	ALUMINIUM LAQUÉ			ANODISÉ
SOLVANTS	DÉBUT DE L'ATTAQUE	PERTE DE BRILLANCE	DÉTREMPE DU FILM	ATTAQUE
ACETONE	Quelques minutes	-50%	Film détrempe	NON
ALCOOL À BRÛLER	48 heures	Pas de perte	Aucune détrempe	NON
DIOXANNE	Immédiatement	Non mesurables	Film détruit	NON
ESSENCE F	Pas d'attaque	Pas de perte	Aucune détrempe	NON
ETHANOL CONCENTRÉ	Pas d'attaque	Pas de perte	Aucune détrempe	NON
ETHANOL DÉNATURÉ	Pas d'attaque	Pas de perte	Aucune détrempe	NON
MÉTHYLÉTHYLÉTONE	Quelques minutes	-50%	Film détrempe	NON
PÉTROLE DÉSAROMATISÉ	Pas d'attaque	Pas de perte	Aucune détrempe	NON
TÉTRAHYDROFURANNE	Immédiatement	Non mesurables	Film détruit	NON
TOLUÈNE	Quelques minutes	-62%	Film détrempe	NON
TRICHOÉTHYLÈNE	Immédiatement	Non mesurables	Film détruit	NON
WHITE SPIRIT	Pas d'attaque	Pas de perte	Aucune détrempe	NON
WYLÈNE	Quelques minutes	-50%	Film détrempe	NON
ACIDES	DÉBUT DE L'ATTAQUE	PERTE DE BRILLANCE	DÉTREMPE DU FILM	ATTAQUE
ACIDE ACÉTIQUE (20%)	Très légère attaque après 48 h	Environ 50 %	Aucune détrempe	OUI
ACIDE CHLORHYDRIQUE (30%)	Très légère attaque après 48 h	Pas de perte de brillance mais décoloration importante	Aucune détrempe	OUI
ACIDE NITRIQUE (30%)	2 à 3 heures	-20% décoloration importante	Film détruit	OUI
ACIDE SULFURIQUE (30%)	Film intact	Pas de perte	Aucune détrempe	OUI
BASES	DÉBUT DE L'ATTAQUE	PERTE DE BRILLANCE	DÉTREMPE DU FILM	ATTAQUE
AMMONIAQUE (32%)	Film intact	Pas de perte	Aucune détrempe	OUI
HYDROXYDE DE POTASSIUM (5%)	Film intact	Pas de perte	Aucune détrempe	OUI
HYDROXYDE DE POTASSIUM (20%)	24 heures	100% Film mat	Aucune détrempe	OUI
HYDROXYDE DE SODIUM (5%)	Film intact	Pas de perte	Aucune détrempe	OUI
HYDROXYDE DE SODIUM (20%)	24 heures	100% Film mat	Aucune détrempe	OUI
AUTRES	DÉBUT DE L'ATTAQUE	PERTE DE BRILLANCE	DÉTREMPE DU FILM	ATTAQUE
EAU DE JAVEL DILUÉE (5%)	Film intact	Pas de perte	Aucune détrempe	OUI
EAU DÉMINÉRALISÉE	Film intact	Pas de perte	Aucune détrempe	OUI

**1) DOMAINE D'APPLICATION :**

**Le présent document est destiné à définir les critères d'acceptabilité des défauts sur le laquage des portes d'entrée fabriquées par ALUPRO**

Il concerne les traitement de surface sur profils et tôles aluminium à destination de la menuiserie architecturale extérieure réalisées par les membres de l'ADAL.

Le présent document a pour but de définir le contrôle de l'aspect esthétique du laquage de produits bénéficiant au préalable du label Qualicoat.

Il exprime les exigences minimales que doit présenter l'aspect des surfaces laquées. Il ne s'applique pas sur les accessoires et pour le contrôle de faces non vues et de tout produit qui ne serait pas en aluminium (barrettes des profils à rupture de pont thermique par ex).

**2) RAPPEL DES CRITERES D'ASPECT MESURABLES DU LABEL QUALICOAT :**

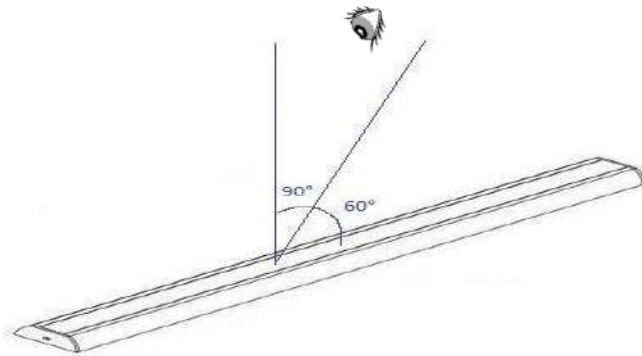
- Épaisseur minimum moyenne : 60  $\mu$  sur faces vues avec aucune mesure inférieure à 48  $\mu$ m
- Brillance
- Adhérence de la couche de laque pas de décollement du film de peinture

Avec une vue normale ou corrigée sous un éclairage :

- intérieur compris entre 300 et 400 Lux
- extérieur compris entre 3 000 et 4 000 Lux (ciel couvert)

### Pour un profil :

Observateur situé à 1,50 m de la pièce, sous un angle de 60° à 90°, pendant une durée de 10 secondes. Des marges d'accrochage seront tolérées à chaque extrémité.



### Pour une tôle :

Observateur situé à 1,50 m de la pièce, sous un angle de 90°, pendant une durée de 10 secondes par surface de 1 m<sup>2</sup>.

**Il appartient au client de mettre en place les procédures adéquates de contrôle à la réception afin que les défauts soient décelés le plus tôt possible et/ou d'assurer la traçabilité des livraisons afin que le fournisseur et le lot de fabrication puissent être établis avec certitude.**

## 4) TYPE DE DEFAUTS

### Défauts mesurables :

- Grains, impuretés, cratères, irrégularité d'aspect localisée. Sa dimension se définit comme étant celle du diamètre du cercle circonscrit entourant le défaut. Pour les tôles, la zone mesurable doit être de 10 cm<sup>2</sup>.
- Rayures, frottement : Irrégularité d'aspect de forme linéaire. Sa dimension se définit comme étant la longueur séparant les deux extrémités.
- Variation de brillance sur une même pièce : le contrôle s'effectue selon la norme ISO 2813 (l'angle de mesure est de 60°).

### Défauts non mesurables :

- Variation de teinte
- Dégazage : dégazage formant des bulles

- Agglomérats : amas de poudre
- Pollution : mélange de deux poudres de couleur différente
- Peau d'orange : aspect de surface de la laque présentant un faible tendu

## 5) CRITERES D'ACCEPTABILITE :

### Défauts mesurables :

Les défauts à considérer pour évaluer la qualité du laquage sont les défauts visibles à 1,50 m dans les conditions d'observations décrites ci-dessus et non éliminés après un traitement approprié.

Types de défaut (visibles à 1,5 m ou +)	Critères de refus (en cas de doute, cf « défautèque »)
Grains / Impuretés / Cratères / Pick up / arrachement métal / tâches	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un point supérieur à 2 mm</li> <li>• Plus de 5 points sur moins de 10 cm linéaires de profil ou 1m<sup>2</sup> de tôle.</li> <li>• Plus de 10 points sur moins de 50 cm linéaires de profil</li> </ul>
Rayures / Frottement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une rayure d'une largeur supérieure à 1 mm</li> <li>• Plus de 5 rayures sur moins d'1,50 m linéaire de profil ou 1m<sup>2</sup> de tôle.</li> <li>• Rayure dont la couleur est identique à celle du profil ou de la tôle et d'une longueur supérieure à 20 mm</li> <li>• Rayure dont la couleur est différente de celle du profil ou de la tôle et d'une longueur supérieure à 5 mm</li> </ul>
Ecart de brillance	<p>Selon le Label QUALICOAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 5 unités pour des brillances ≤ 30 % (mat)</li> <li>• Plus de 7 unités pour des brillances ≤ 70 % (satiné)</li> <li>• Plus de 10 unités pour des brillances &gt; 70 % (brillant)</li> </ul>

### Irrégularités non mesurables :

#### Variation de teinte

Une même teinte RAL appliquée sur des éléments différents (profilés, tôles...), ou à des épaisseurs différentes, ou lors de lots de fabrication différents peut occasionner après assemblage des différences de teintes entre les éléments provenant des différentes sources. Ces différences ne constituent des défauts que sous réserve d'observation des règles ci après.

Une teinte est définie en général à partir d'un nuancier avec une brillance déterminée (par ex. : teinte 1013 dans le nuancier RAL 841 GL avec une brillance de 80%).

Un lot de fabrication est une production réalisée à partir d'une même teinte d'un même fournisseur chez un seul laqueur dans une journée de production de 24 heures.

### 5.1) Sur un même lot de fabrication :

Une différence perceptible à l'œil nu n'est pas acceptable sur les produits issus de ce lot.

### 5.2) Sur deux lots de fabrication provenant du même laqueur avec la même référence de poudre chez un même fournisseur de poudre :

Une différence perceptible à l'œil nu n'est pas acceptable sur les produits issus de ce lot. La plaquette étalon ou la référence du fournisseur de poudre doivent être spécifiés au moment de la commande.

### 5.3) Sur deux lots de fabrication provenant de laqueurs différents :

Il appartient au client de vérifier l'homogénéité de la teinte d'éléments qui seront assemblés, en particulier s'ils sont issus de stocks ou s'ils sont susceptibles de provenir de lots de fabrication différents.

Si les procédures ci-dessus sont correctement appliquées et en particulier si le contrôle à la réception est bien effectué, il ne doit pas y avoir de différence visible de teinte à l'assemblage.

Il appartient toutefois à l'assembleur de vérifier l'homogénéité de teinte des éléments qu'il se dispose à assembler, en particulier si ils sont issus de stocks ou s'ils sont susceptibles de provenir de lots ou de fournisseurs différents.

### Ces critères ne sont pas applicables aux aspects spéciaux (métallisés, structuré...)

#### Autres défauts non mesurables :

- Dégazage : dégazage formant des bulles
- Agglomérats : amas de poudre
- Pollution : mélange de deux poudres de couleur différente
- Peau d'orange : aspect de surface de la laque présentant un faible tendu

Ces défauts ne sont pas acceptables lorsqu'ils sont visibles dans les conditions d'observation définies au § 3.

Toutefois, certains défauts peuvent être liés à une difficulté de traitement spécifique des pièces due à la complexité (forme, gorges...), ou à la couleur appliquée (certaines couleurs vives ont un faible pouvoir couvrant). Dans ces cas, un échantillon laqué de ces produits accepté par les deux parties peut servir de référence pour le contrôle d'aspect. En l'absence d'échantillon de référence, et si le laqueur a averti le client de la difficulté spécifique de la fabrication demandée, le client acceptera le risque de disparités.

MOTIF DE LA RÉCLAMATION	DÉLAI DE RECEVABILITÉ	CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE
Livraison incomplète / BL	Jour de livraison	Réserves écrites sur le BL à la livraison
Manque accessoire	Jour de livraison	Blister non ouvert et photo à l'appui
Manque habillage	Jour de livraison	Manque profils dans colis
Produit non-conforme (Dimensions, profils)	1 semaine après livraison	Vérification du bon de commande
Défaut d'aspect profil et accessoires (Rayure, chocs)	1 semaine après livraison Avant pose de la menuiserie	Réserves écrites sur le BL à la livraison
Casse vitrage (Hors choc thermiques)	Jour de livraison	Réserves écrites sur le BL à la livraison
Rayure sur vitrage extérieur	1 semaine après livraison	Après vérifications critères FFPV et CEKAL
Défaut serrure	2 ans après livraison	Défaut de fonctionnement (hors réglage et/ou dégradation)
Défaut vitrage (Embuage, défaut intérieur vitrage)	10 ans après livraison	Suivant prescriptions FFPV / hors dégradation
Défaut laquage	10 ans après livraison	Hors dégradation et hors contexte géographique Agressif (Qualicoat / Qualimarine / Qualanod)

- Toutes les réclamations doivent nous parvenir par mail, fiche remplie et documenté.
- Le produit doit être utilisé normalement et sans **avoir subi de modification**.
- Les défauts apparents et les non conformités doivent être signalés **avant la mise en œuvre du produit**.
- Les réclamations doivent comporter un numéro d'ARC, une référence de commande, le repère concerné ainsi qu'une photo à l'appui.

#### LE CHOC THERMIQUE (non pris en garantie) :

Il est repérable par une fissure du vitrage, perpendiculaire au bord du vitrage ou bien plusieurs départs au même endroit. Il fait uniquement suite à des écarts de températures très élevés sur des parties différentes du vitrage, lié à des conditions d'expositions particulières. Il n'est en aucun cas dû à une faiblesse du vitrage.

#### LES INTERVENTIONS :

- Toute réclamation doit être faite par écrit, avec la fiche réclamation jointe : comprenant les références et les éléments nécessaires au bon déroulement de l'intervention.
- Nous intervenons seulement pour des problèmes liés à la fabrication des produits.
- Aucune prise en charge des travaux de dépose et repose des menuiseries, en particulier pour les cas de remplacement de dormant ni de travaux de finition (placo, peinture, etc...).

**CLIENT :**

Date Réclamation :

Interlocuteur :

Signature ou Cachet de l'Entreprise\*

N° confirmation commande :

Référence nom prénom département :

**Réclamations concernant :**Défaut                      Profil                        
   Vitrage                        
   Accessoires                      Commandes incomplètes                      Défaut de fonctionnement                      Commandes non conformes                      **Souhait du client :**Uniquement pour info                      Livraison de pièces                      Echange du produit                      Réparation du produit                      **Description du problème ( joindre photos):****Document à renvoyer :**

sav@alu210.com

**observations :**